

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 5 mai 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés : M. AUDRAIN Vincent qui donne procuration à Mme MARTIN Isabelle, Mme DURET Marine, Mme DENIS Fabienne,

Absent : Mme PAQUEREAU Chantal,

Secrétaire de séance : OLLIVIER Laurent

SOMMAIRE**1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2022****2° - FINANCES PUBLIQUES**

- a) Remboursement d'arrhes
- b) Subventions exceptionnelles : participation à l'achat de matériel et matériaux
- c) Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle
- d) Rajout d'un tarif de location de salle

3° - FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL COMMUNAL :

- a) Ouverture de postes

4° - ACQUISITIONS - RETROCESSIONS :

- a) Rétrocession d'un parking HABITAT 44
- b) Acquisition partie restante indivision Foucher

5° - VIE PUBLIQUE

- a) Tirage au sort du jury d'assises

6° - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- b) Proposition de visite de l'usine d'eau potable Basse Goulaine

7° - DIVERS

- Retour sur la réunion du SCOT du jeudi 4 mai 2022 : orientation projets logements
- Point sur la recherche de médecin
- Mouvement de personnel
- Tableau des permanences aux élections

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- VALIDE le compte rendu de la séance du 15 mars 2022

2° - FINANCES PUBLIQUES

a) Remboursement d'arrhes

Considérant la résiliation d'un contrat de location du 16 octobre 2022 pour la salle du caveau, Monsieur Jean-Yves CHARRIER, adjoint à la vie associative propose de procéder au remboursement des arrhes versées pour un montant de 25€.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des arrhes pour un montant total de 25€ au locataire

b) Subventions exceptionnelles de participation à l'achat de matériel et de matériaux

Considérant les demandes de subventions exceptionnelles étudiées et validées par la commission Vie associative du 7 avril 2022,

Monsieur Jean-Yves CHARRIER adjoint à la vie associative propose au Conseil Municipal les demandes suivantes :

- 150 € pour l'association Big Band Anatole pour la participation à l'achat de deux Oriflammes d'un coût total de 300 €.
- 312 € pour l'Amicale Laïque Mouzillon Pétanque pour le remboursement de l'achat de matériaux (des madriers après accord) pour sécuriser le côté du terrain de pétanque situé le long du chemin côté rivière, l'association a assuré la pose.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

○ VOTE les subventions exceptionnelles de participation à l'achat de matériel et de matériaux suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - Big Band Anatole | 150 € |
| - Amicale Laïque Mouzillon section Pétanque | 312 € |

c) Subventions exceptionnelles de participation au coût de location de salle

Monsieur Jean-Yves CHARRIER et la commission Vie Associative proposent au Conseil Municipal une subvention exceptionnelle lié à des locations de salle. Le coût du ménage reste à la charge du locataire.

- 290 € pour l'Association Sport Mouzillon Séniors, location salle RH le 19 février 2022
- 720 € pour l'EM Gymnastique, location du complexe de la Prée sur 2 jours les 12 et 13 mars 2022
- 290 € pour l'Association Parents d'Elève de la Sanguèze, location salle RH le 30 mars 2022
- 400 € pour l'Amicale Laïque Mouzillon, location salle RH avec cuisine le 04 avril 2022
- 400 € pour l'Amicale Laïque Mouzillon section Pétanque, location de la salle RH avec cuisine le 18 juin 2022

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

○ VOTE les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | |
|--|-------|
| - Sport Mouzillon Séniors : | 290 € |
| - Etoile Mouzillonnaise de Gymnastique | 720 € |
| - Parents d'Elève de la Sanguèze ; | 290 € |
| - ALM : | 400 € |
| - ALM Pétanque | 400 € |

d) **Rajout d'une tarification du complexe de la Prée**

Vu la délibération du 1^{er} février 2022 relative à la tarification communale,
Sur proposition de la commission Vie associative du 7 avril 2022, Monsieur Jean-Yves CHARRIER Adjoint à la vie associative propose au Conseil Municipal d'ajouter un demi-tarif pour la location des salles de la Prée par demi-journées, du lundi au vendredi pour les réunions d'entreprises et de divers organismes qui en feront la demande.

Monsieur BLANLOEIL Gilles demande comment le ménage est compris dans le tarif.
Monsieur HUREAU Stéphane demande à ce que la salle soit restituée propre.
Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif en l'état. La commission Vie associative pourra proposer ultérieurement des précisions liées au ménage.

Le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- VOTE** la nouvelle tarification ainsi proposée

3° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL

a) **Service enfance, jeunesse éducation : création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet**

Considérant les missions du service enfance, jeunesse et éducation et le besoin permanent d'un adjoint d'animation pour les missions d'encadrement des enfants du service et d'assurer de nouvelles missions comme le promeneur du net.

Madame Valérie CARGOUET, Adjointe aux affaires scolaires - extra scolaires et enfance jeunesse éducation et la commission enfance, jeunesse et éducation proposent au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet. L'APS jeune finance notamment le poste de promeneur du net.

Madame Françoise CUSSONNEAU dit que le service a besoin de ce poste.

Monsieur le Maire précise qu'un audit a été réalisé en 2020. Il était ressorti qu'il manquait 0.5 ETP sur le service enfance, jeunesse et éducation pour épauler le coordinateur sur le volet administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- CREE** un poste d'adjoint d'animation à temps complet compter du 1^{er} **JUILLET 2022**

4° - ACQUISITIONS - RETROCESSIONS

a) **Rétrocession d'un parking HABITAT 44**

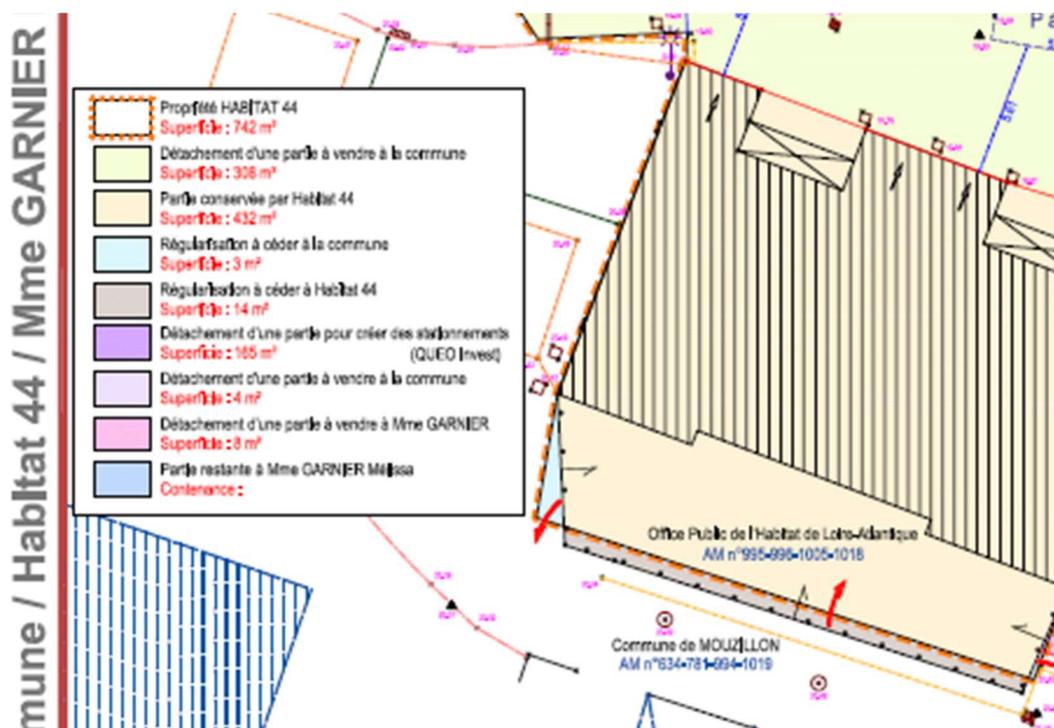
Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, validant les échanges entre les consorts Commune – Habitat 44 et Madame GARNIER, il convient de régulariser une partie à céder à habitat 44 qui avait été omise,

Considérant le plan de division et les régularisations foncières à opérer sur le programme afin de réaliser un alignement de voirie.

Monsieur MERIODEAU Gilles, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du PLU et de l'environnement propose au Conseil Municipal de régulariser les situations afin de faire un alignement de voirie.

Monsieur MERIODEAU Gilles propose :

- d'accepter la rétrocession à titre gracieux la parcelle de 14 m² au total, données, actuellement propriété de commune à la Société HABITAT 44. Il s'agit d'une régularisation,



Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur du 4 rue de l'évêché.

Monsieur Blanloeil Gilles demande s'il faut un nouvel acte notarié. Monsieur Le maire précise que les actes n'ont pas encore été signés. Cette délibération solde ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la régularisation de cession de la parcelle de 14m² à HABITAT 44
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

b) Acquisition partie restante indivision FOUCHER

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un logement qui se situe dans le cœur de bourg et dans l'axe commerçant sur la parcelle AM 0938 (lot 1 et 3). Il représente un intérêt pour l'ensemble immobilier de l'indivision déjà acquis AM 0938 lot 2 pour mémoire. La superficie est de 60m² et se situe dans un bâtiment en indivision AM 0938 (lots 1 à 3).

Monsieur Blanloeil Gilles demande si la collectivité possède le reste du bâtiment ?

Monsieur la Maire précise que le bâtiment est porté par l'agence foncière : avec décision d'acquisition d'ici 5 ans. L'agence foncière ne peut revendre qu'avec l'accord de la collectivité. Si l'agence foncière loue, le montant des loyers viendra en déduction du coût de l'acquisition.

Monsieur Hureau Stéphane demande qui peut être intéressé par ce logement ?

Monsieur le Maire précise que la maison est habitable et le tuteur de Mouzillon est intéressé par une partie du local ainsi qu'un professionnel du bien-être. Il ne faut pas se bloquer, un bail précaire d'une durée d'un an est systématiquement signé pour éviter de bloquer le bâtiment. L'habitation pourrait aussi être proposée à un médecin dans l'immédiat.

Monsieur Brin Jean-Luc demande pour le local Beaupérin si des locataires se sont manifestés.

Monsieur le Maire n'a pas eu la demande de la part d'autres professionnels médicaux.

Monsieur Hureau Stéphane dit que des demandes sur l'intercommunalité sont importantes, comme du coworking. Autant utiliser le chauffage pour plusieurs locataires. Il demande ce qui n'est pas à la commune sur ce bloc.

Monsieur le Maire indique qu'il reste 2 propriétaires dans l'angle



Le prix de vente est de 30 000€, hors frais de notaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition du logement de la parcelle AM 0938 (lot 1 et 3),
- **ACCEPTE** le tarif de 30 000 €
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

5° - VIE PUBLIQUE

a) Tirage au sort des jury d'assises

En application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et de la circulaire n°79.94 de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 19 février 1979 et du code de procédure pénale, le Conseil Municipal procède au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises de la Loire Atlantique.

Considérant les chiffres de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

- Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral soit 6 noms (2 fois 3)
- Ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit soit au cours de l'année 2023 (nés en 2000 et après sont exclus)

- Ont été tirés au sort pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2023 :

Civilité	NOM	NAISSANCE				ADRESSE			Profession
		Prénom	Date	VILLE	N°Dpt	Adresse	CP	VILLE	
Monsieur	BOURSIER	Cyril	11/12/1981	Joigny	89	556 route de la Basse commune	443330	Mouzillon	
Madame	MICHAUD	Marie-Josephe	06/02/1952	Le Poiré sur Vie	85	15 rue Saint Martin	443330	Mouzillon	
Monsieur	BOUIN	Jean-Paul	31/08/1951	Vallet	44	49 route de la Récivière	443330	Mouzillon	
Monsieur	GIRARDEAU	Sébastien	26/06/1976	Nantes	44	3 le magasin	443330	Mouzillon	
Madame	HUTEAU	Chantal	30/04/1963	Nantes	44	La Poulfrière	443330	Mouzillon	
Monsieur	HUTEAU	Raphael	06/05/1977	Nantes	44	11 rue St Vincent	443330	Mouzillon	

6° - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- Proposition de visite de l'usine d'eau potable de Basse Goulaine

7° - DIVERS

Monsieur le Maire informe que le ou les prochains Conseils Municipaux se tiendront les :
Mardi 7 juin 2022
Mardi 5 juillet 2022

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Il n'a pas été adressé de question.

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 21H30

<i>Mr le Maire</i>	<i>AUDRAIN Vincent</i>	<i>GUILBAUD Antoine</i>
<i>BERTON Virginie</i>	<i>BLANLOEIL Gilles</i>	<i>HUREAU Stéphane</i>
<i>OLLIVIER Laurent</i>	<i>BRIN Jean-Luc</i>	<i>JOLY Claudie</i>
<i>CARGOUËT Valérie</i>	<i>COCHET Soizic</i>	<i>LUNEAU Christian</i>
<i>CHARRIER Jean-Yves</i>	<i>CUSSONNEAU Françoise</i>	<i>MARTIN Isabelle</i>
<i>HAMELIN Nathalie</i>	<i>DEFOSSE Eric</i>	<i>PAQUEREAU Chantal</i>
<i>MERIODEAU Gilles</i>	<i>DENIS Fabienne</i>	<i>TALEUX Sébastien</i>
<i>Mme POTIGNY Laure</i>	<i>DURET Marine</i>	